

## VILLE DE COURRIERES

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

## SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de décembre à 18 h, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la vice-présidence de Monsieur Charly MEHAIGNERY en suite de convocations envoyées le cinq décembre deux mil vingt-trois.

**Etaient présents :** Charly MEHAIGNERY, Carole LESAGE, Olivier VERGNAUD, Frédérique THIBERVILLE, Maria FANION, Mourad OULD-RABAH, Anne-Sophie DELCROIX, Daniel MILLAN, Mireille DELECOLLE, Josiane DARLEUX, Micheline VERGNAUD, Thomas VANSPEYBROECK (directeur Général des services), et Elodie DERAEDT (Directrice du CCAS).

**Etaient absents :** Christophe PILCH, Monique ZEROULOU, Christine FROGET, Pauline MANIER, Patricia ROUSSEAU, Sébastien DEBETHUNE.

**2023/60 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET « CA VOUS TENTE »**

Cette action est financée par la CAF et portée par l'Aide Aux Mères de Familles de LENS.

Des Techniciennes en Interventions Sociales et Familiales interviennent auprès de 12 familles afin de mener des actions de soutien à la parentalité chaque semaine sur la commune.

Des temps forts pendant les vacances sont organisés et durant ces moments le département, le CCAS, le PRE, l'AMF et la CAF sont présents.

Le groupe est constant et une évolution importante de la posture parentale est remarquée.

Afin de mener à bien ce projet pour lequel une reconduction des financements auprès de la CAF a été sollicitée pour 2024, l'AMF a besoin d'un budget de fonctionnement pour permettre l'achat de fournitures, de denrées...

Cette année, un budget de 1 500 € avait été alloué. Au mois d'octobre 2023, 750 € avait été dépensés, aussi, au regard des différentes projets d'actions autour de la parentalité,

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

**DECIDE** de poursuivre l'engagement du CCAS pour un montant de 1 000 € et d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1000 € à l'Aide aux Mères de Familles de LENS pour 2024.

**RESULTAT DU VOTE :**

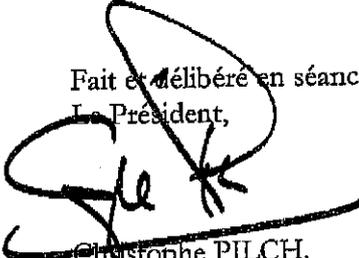
Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents :	11
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Votes favorables :	11
Votes défavorables :	0
Abstentions :	0

Publié au recueil des actes administratifs du CCAS ce jour.

Affichée le : 23/12/2023

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Le Président,

  
Christophe PILCH.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Charly MEHAIGNERY.

**Voies de délais de recours**

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.